



# INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PAYS DU MONT-BLANC

Le Pays du Mont Blanc, territoire carrefour entre la France, la Suisse et l'Italie est un site d'exception, dont le succès touristique repose en grande partie sur son enneigement et les activités sportives qui y sont liées. Les cibles prioritaires des politiques d'adaptation au changement climatique sont donc tout naturellement le tourisme hivernal, mais aussi les activités agricoles et forestières et la gestion de la ressource en eau, via une approche d'aménagement du territoire.



## CONTEXTE

### Un territoire naturel d'exception et de forts atouts économiques

#### > Le territoire

Le territoire de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB), d'une superficie de 398 km<sup>2</sup>, est marqué par la présence du massif du Mont Blanc, plus haut sommet des Alpes. Située entre 600 et 4810 mètres, la communauté de communes comprend 10 communes (Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains et Sallanches) qui s'étagent de 515 m à 4 810 m d'altitude pour une population permanente de 44 219 habitants. Elle est la plus haute d'Europe.

Son économie est principalement touristique avec une population résidente faiblement représentée par rapport aux résidents secondaires (45 995 logements, dont 23 459 résidences secondaires) et aux visiteurs. Le territoire compte 107 450 lits touristiques et connaît une érosion de la fréquentation touristique depuis 2010, été comme hiver. La majorité des emplois relèvent de la sphère présentielle (83%). Le reste relève du secteur industriel (pôle de compétitivité du décolletage de la Vallée de l'Arve).

Les effets du changement climatique sont très prégnants notamment à travers les variations d'enneigement et la fonte des glaciers et du permafrost, activant des effondrements rocheux. Le territoire de haute montagne, enclavé, est toutefois à 60 km de Genève et 80 km d'Annecy (préfecture de département) et est traversé par l'autoroute A40.

## POINTS FORTS

- Le plan climat vise :
  - une réduction de 13,2% des émissions de consommation d'énergie entre 2012 et 2030
  - une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21% entre 2015 et 2030
  - une augmentation de la production d'énergie de 10% entre 2015 et 2030
  - une réduction de 34% des émissions de PM10, de 37% des émissions de PM2.5 et de 24% des émissions de NOx entre 2018 et 2023.
- Les cibles prioritaires pour l'adaptation au changement climatique sont le tourisme hivernal, les activités agricoles et forestières et la gestion de la ressource en eau, via une approche d'aménagement du territoire.

## > La collectivité et son projet de territoire durable

Plusieurs démarches viennent s'articuler, motiver et concrétiser une action particulière sur l'adaptation aux effets du changement climatique. Les élus de la CCPMB ont acté le principe d'élaborer un PCAET en septembre 2016 puis, ont lancé officiellement la démarche en janvier 2017. La CCPMB a été déclaré TEP-CV en février 2017.

Par ailleurs, le territoire appartient au Plan de protection de l'atmosphère de la Vallée de l'Arve depuis 2012. Durant l'hiver 2016-2017, il a connu un épisode prolongé de dépassement des seuils de concentration en particules fines. Cela a conduit les élus à formuler une stratégie air-énergie-climat en deux échelles temporelles :

- La mise en œuvre d'actions à court terme, centrées sur la qualité de l'air ;
- La construction d'une stratégie à long terme, intégrant qualité de l'air, atténuation et adaptation au changement climatique (PCAET).

L'élaboration du PCAET est assortie d'une démarche de labellisation Cit'ergie de la CCPMB, étendue à l'ensemble de ses communes membres.

En 2017, le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique a fait l'objet d'un stage de Master 2 en gestion des risques environnementaux. Grâce à la stratégie choisie par les élus et aux ateliers thématiques organisés avec les partenaires du territoire (avril-mai 2018), une fiche action spécifique a été dédiée à l'adaptation au changement climatique.

### PRINCIPALES ETAPES

- **Janvier à septembre 2017** - collecte des données du plan climat et réalisation du diagnostic de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique
- **Septembre 2017 à mars 2018** – élaboration du diagnostic et de la stratégie du plan
- **Mai 2018** – ateliers thématiques avec les partenaires du territoire, dont ceux du tourisme et de l'agriculture-forêt, cibles sur le changement climatique
- **Septembre 2018 à juin 2019** – adoption du plan et phases des consultations obligatoires
- **2019 à 2024** – mise en œuvre des actions, dont la fiche n°9 sur l'adaptation au changement climatique

## PRESENTATION DE L'EXPERIENCE

### La stratégie

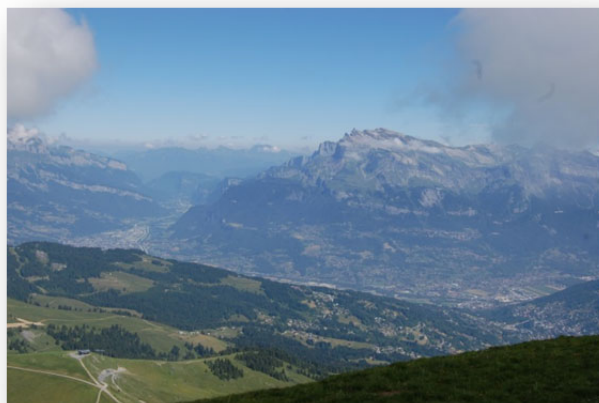
La stratégie et le programme d'action sont articulés sur deux échelles temporelles :

- des actions de court terme, autour d'engagements maîtrisés et à consolider, pour l'amélioration de la qualité de l'air, la performance énergétique du bâti privé et public, et le covoiturage
- des actions de plus long terme, à construire autour d'une organisation renouvelée des interventions de la CCPMB sur les mobilités, l'accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable, la séquestration carbone et l'adaptation au changement climatique.

Les actions prioritaires sont les plus efficaces à court terme, et pour lesquelles l'engagement de la CCPMB est réalisable avec un budget constant.

La fiche action n°9 « Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire » est articulée en plusieurs sous actions :

- Diversification des activités touristiques sur 4 saisons
- Construire une démarche de tourisme éco responsable au Pays du Mont-Blanc
- Prospective sur la gestion de la ressource en eau
- Prospective sur la protection contre les risques naturels
- Intégrer un volet trame verte et bleue (et noire)
- Maintenir les acteurs de la filière bois et de la filière agricole (en lien avec la séquestration de carbone)



© CCPMB

Elle vise à consolider et à déployer les actions déjà existantes (stratégie Espaces valléens de la CCPMB, démarche de labellisation Flocon vert de Megève, soutien aux filières forestières et agricoles), d'une part. D'autre part, elle prévoit d'intégrer les impacts projetés du changement climatique dans les projets de développement et d'aménagement territorial.

## Les acteurs impliqués

- La CCPMB pilote et anime le PCAET (élus et techniciens)
- Chaque commune a délégué un élu et un agent référent.
- Plusieurs partenaires institutionnels sont directement impliqués : services de l'Etat (DDT), syndicat d'énergie du département (SYANE), ADEME, services de la Région, services du Conseil départemental.
- Pour les ateliers, ont été invités :
  - atelier tourisme : les offices de tourisme, les associations de valorisation de l'environnement, le SYANE, les remontées mécaniques et entreprises phares du secteur, le conseil départemental, les syndicats de copropriété, les hébergeurs et restaurateurs
  - atelier agriculture forêt : chambre d'agriculture, société d'intérêt collectif agricole, pôle excellence bois, ONF, centre régional de la propriété forestière, communes forestières, union des forestiers privés, société d'économie alpestre, AURA-EE

EN SAVOIR PLUS

## Sources et contacts

Charlotte MARX, chargée de mission Air-énergie-climat  
[c.marx@ccpmb.fr](mailto:c.marx@ccpmb.fr) – Tél. : 04 50 93 72 84

Anaïs DEVOUASSOUX, chargée de mission Environnement  
[a.devouassoux@ccpmb.fr](mailto:a.devouassoux@ccpmb.fr) – Tél. : 04 50 78 12 69



© CCPMB

Fiche réalisée par



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie - Environnement

Avec le soutien de

